



**BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRE DE LYCEE
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Note à l'attention des familles des élèves de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}

A la lecture de la notice (ci-jointe), si vous pensez pouvoir bénéficier de la bourse, je vous invite à retirer dès à présent une demande de bourse auprès de Mme Husson.

Celle-ci devra être déposée dûment complétée et accompagnée des pièces justificatives au plus tard le
Lundi 1^{er} juillet 2020 à Mme Husson.

Passé ce délai, **le dossier sera déclaré irrecevable.**

Pour les élèves actuellement en 3^{ème} la demande de bourse de lycée doit être déposée auprès du collège actuellement fréquenté donc à Mme Husson.

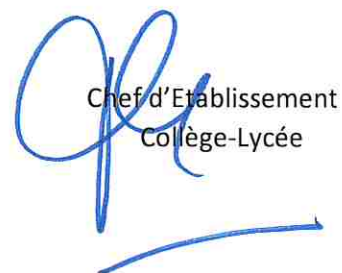
Un accusé de réception vous sera transmis, vous devez conserver cet accusé de réception. En cas de réclamation, l'original vous sera demandé par le Service Académique des Bourses.

Lors de l'instruction de votre dossier, des pièces complémentaires ou des originaux pourront vous être demandés. L'absence de retour de ces pièces, à la date fixée entraînera le rejet de votre demande de bourse.

Le refus ou l'acceptation vous sera notifié (e) par courrier. L'attribution est à conserver car elle sera valable jusqu'à la fin de la scolarité de votre enfant, sauf avis contraire qui vous sera également signifié.

Les élèves de 3^{ème} et de lycée déjà boursiers ne doivent pas refaire une demande de bourse nationale. Un dossier de réexamen de leur situation leur sera demandé.

Marie-Caroline CAPRON


Chef d'Etablissement
Collège-Lycée